

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE INTRODUCTIF	1
1. Chapitres choisis	2
A. Thèmes centraux de la loi sur le service de l'emploi et la location de services	2
B. Bases légales principales	3
C. Buts de la LSE (art. 1 LSE)	4
D. Définition de la location de services	5
En général	5
Critères permettant de distinguer l'exécution d'un mandat ou d'un contrat d'entreprise de la location de services	6
E. Les relations entre les parties au rapport de location de services	7
Entre le bailleur de services et le locataire de services (entreprise cliente)	8
Entre le bailleur de services et le travailleur intérimaire	8
Entre le locataire de services (entreprise cliente) et le travailleur intérimaire	9
F. Distinction entre le travail intérimaire proprement dit et improprement dit	10
En général	10
Le travail intérimaire proprement dit (travail temporaire)	11
Le travail intérimaire improprement dit	11
a) La mise à disposition de travailleurs à titre principal (travail en régie)	11
b) La mise à disposition occasionnelle de travailleurs	12
G. Distinction entre la location de services et d'autres modes d'organisation du travail	13
Le travail à temps partiel	13
La sous-traitance	13
Les contrats de montage	14
Certains groupes de travail	14
Le consortium d'entreprises	14
La location de matériel avec son personnel	15
H. Quelques statistiques	15
Remarque préalable	15
Agences de location de services agréés enregistrées au SECO, en décembre 2008	15
Nombre de personnes engagées, selon les chiffres annoncés au SECO, par des entreprises de travail temporaire à des fins de location de services, en décembre 2008	16
Nombre d'heures de travail, selon chiffres annoncés au SECO, accomplies dans des entreprises de travail temporaire sur la base de contrats de location de services, en décembre 2008	16
Progression en pour cent	16

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE INTRODUCTIF	1
I. Chapitres choisis.....	2
A. Thèmes centraux de la loi sur le service de l'emploi et la location de services.....	2
B. Bases légales principales	3
C. Buts de la LSE (art. 1 LSE)	4
D. Définition de la location de services	5
En général	5
Critères permettant de distinguer l'exécution d'un mandat ou d'un contrat d'entreprise de la location de services.....	6
E. Les relations entre les parties au rapport de location de services	7
Entre le bailleur de services et le locataire de services (entreprise cliente)	8
Entre le bailleur de services et le travailleur intérimaire	8
Entre le locataire de services (entreprise cliente) et le travailleur intérimaire	9
F. Distinction entre le travail intérimaire proprement dit et improprement dit.....	10
En général	10
Le travail intérimaire proprement dit (travail temporaire).....	11
Le travail intérimaire improprement dit	11
a) La mise à disposition de travailleurs à titre principal (travail en régie)	11
b) La mise à disposition occasionnelle de travailleurs	12
G. Distinction entre la location de services et d'autres modes d'organisation du travail	13
Le travail à temps partiel	13
La sous-traitance	13
Les contrats de montage.....	14
Certains groupes de travail	14
Le consortium d'entreprises	14
La location de matériel avec son personnel.....	15
H. Quelques statistiques.....	15
Remarque préalable.....	15
Agences de location de services agréés enregistrées au SECO, en décembre 2008.....	15
Nombre de personnes engagées, selon les chiffres annoncés au SECO, par des entreprises de travail temporaire à des fins de location de services, en décembre 2008	16
Nombre d'heures de travail, selon chiffres annoncés au SECO, accomplies dans des entreprises de travail temporaire sur la base de contrats de location de services, en décembre 2008	16
Progression en pour cent	16

Divers	16
II. Jurisprudence	17
A. Force dérogoire du droit fédéral / Non-application de l'ancienne loi aux entreprises de travail temporaire / Compétence des cantons avant l'entrée en vigueur de la LSE ; ATF 109 Ia 61, SJ 1983 465	17
B. Compétence des cantons en matière de location de services après l'entrée en vigueur de la LSE en 1989 / Exhaustivité de la réglementation fédérale ? ; ATF 120 Ia 89	18
C. Qualification du contrat / Distinction entre le contrat de travail temporaire et le contrat de mandat ; TF, arrêt du 19.01.2004, 4C_360/2004	19
D. Qualification du contrat / Distinction entre le contrat de location de services et le contrat d'entreprise ou de montage / Responsabilité du bailleur de services ; TF, arrêt du 30.04.2007, 2A_425/2006	19
E. Qualification du contrat / Distinction entre le contrat de location de services et le contrat de mandat / Responsabilité du bailleur de services / Choix diligent du travailleur temporaire / Relations quasi contractuelles ; Cour de Justice du canton de Genève, Chambre civile, arrêt du 19.01.2007, JAR 2008 370	22
F. Distinction entre le travail temporaire, le travail en régie et la mise à disposition occasionnelle de travailleurs ; TF, arrêt du 07.12.2004, 4C_356/2004	24

CHAPITRE 1 LSE BUT

<i>Article 1 LSE</i>	25
I. Dispositions légales	25
II. Travaux législatifs	25
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 618)	25
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 566)	25

CHAPITRE 3 LSE LOCATION DE SERVICES

SECTION 1 ACTIVITÉS SOUMISES À L'AUTORISATION	27
<i>Article 12 LSE Autorisation obligatoire</i>	27
I. Dispositions légales	27
A. LSE	27
B. OSE	27
II. Travaux législatifs	29
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 622)	29
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 581)	29
III. Jurisprudence	32
A. Compétence pour accorder une autorisation de location de services ; Commission de recours du Département fédéral de l'économie, arrêt du 10.09.1996, JAAC 61.38	32
B. Soumission d'une activité de location de services à la TVA / Soumission même en l'absence de l'autorisation cantonale ; Commission fédérale de recours en matière de contributions, arrêt du 12.01.2005, JAAC 69.62	32

C.	Chiffre d'affaire et soumission à la LSE ; TA VD, arrêt du 19.06.2001, GE.2000.0145	32
D.	Application de la LSE / Exercice de la location de services à titre professionnel ; Tribunal de cassation du canton de Lucerne, arrêt du 17.03.1999, JAR 2000 365	33
E.	Absence d'autorisation de pratiquer la location de services / Sort du contrat déclaré nul ; TC NE, arrêt du 08.06.2005, CC.2001.15	33
F.	Travailleurs étrangers / Autorisations nécessaires à employer des personnes étrangères / Diligence de l'employeur de fait et de l'employeur de droit ; TF, arrêt du 16.11.2009, 2C_357/2009	33
IV.	Chapitres choisis	33
A.	L'obligation d'obtenir une autorisation	33
B.	La location de services et l'étranger	35
	La location de services vers l'étranger	35
	La location de services de l'étranger vers la Suisse	35
	a) Les entreprises de location de services établies à l'étranger qui veulent louer leurs services en Suisse	35
	b) Ouverture d'une filiale en Suisse par des entreprises étrangères de location de services	36
	La location de ressortissants étrangers en Suisse par des bailleurs de services suisses	36
<i>Article 13 LSE</i>	<i>Conditions</i>	37
I.	Dispositions légales	37
A.	LSE	37
B.	OSE	37
II.	Travaux législatifs	38
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 622)	38
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 583)	39
III.	Jurisprudence : Autorisation de pratiquer la location de services / Conditions auxquelles doivent répondre les personnes responsables ; Tribunal administratif du canton de Vaud, arrêt du 30.09.2005, GE.2004.0101	41
<i>Article 14 LSE</i>	<i>Sûretés</i>	43
I.	Dispositions légales	43
A.	LSE	43
B.	OSE	43
C.	OEmol-LSE	44
II.	Travaux législatifs	44
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 623)	44
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 583)	45
III.	Chapitres choisis	46
A.	Cautionnement des prétentions salariales	46
B.	Forme des sûretés (art. 37 OSE)	46
C.	Étendue du cautionnement, exemple tiré de la pratique	46
<i>Article 15 LSE</i>	<i>Durée et portée</i>	49
I.	Dispositions légales	49
A.	LSE	49
B.	OSE	49

C. OEmol-LSE	49
II. Travaux législatifs	50
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 623).....	50
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 585)	50
<i>Article 16 LSE Retrait</i>	53
I. Dispositions légales	53
A. LSE	53
B. OSE	53
II. Travaux législatifs	54
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 623).....	54
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 585)	54
III. Jurisprudence	56
A. Travailleurs étrangers / Absence d'autorisation de travail / Libre circulation des personnes ; ATF 134 IV 57.....	56
B. Travailleurs étrangers extra européens / Demande d'autorisation de travail alors que l'activité a déjà débuté ; Tribunal d'arrondissement de Lausanne, arrêt du 25.10.2007, E07.006090-MFB	56
C. Travailleurs étrangers / Demande d'autorisation de travail alors que l'activité a déjà débuté ; Tribunal de police du district de la Chaux-de-Fonds, arrêts du 06.11.1997 et du 18.10.2005, CHX/POL/41238/1996 et POL.2005.71 / Tribunal de police du district de Neuchâtel, arrêt du 12.12.2006, POL.2006.505	57
D. Travailleur étranger européen / Annonce aux autorités / Travail anticipé du collaborateur ; Tribunal de police du district de la Chaux-de-Fonds, arrêt du 12.03.2009, POL.2008.198.....	57
E. Travailleurs étrangers extra européens / Absence d'autorisation de travail ; Tribunal de police du district de la Chaux-de-Fonds, arrêt du 20.11.2008, POL.2008.174	58
IV. Chapitres choisis.....	58
A. Le retrait de l'autorisation en général.....	58
B. Violation des dispositions impératives de protection des travailleurs	59
C. Respect des dispositions légales relatives à l'admission des étrangers	59
<i>Article 17 LSE Obligation de renseigner</i>	61
I. Dispositions légales	61
A. LSE	61
B. OSE	61
II. Travaux législatifs	61
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 623).....	61
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 585)	62
III. Chapitre choisi : Proportionnalité des contrôles de l'autorité administrative	62
A. Introduction	62
B. Le principe de la proportionnalité.....	63
Base légale	63
Principe de la proportionnalité	63
C. Exemples	64

Exemple 1 (directives à notre avis disproportionnées).....	64
Exemple 2 (contrôle à notre avis disproportionné)	66
Exemple 3 (demande de documents à notre avis contraire au principe de proportionnalité).....	67
SECTION 2 ACTIVITÉS DE LOCATION DE SERVICES	69
<i>Article 18 LSE Obligations propres au bailleur de services</i>	69
I. Dispositions légales	69
A. LSE.....	69
B. OSE.....	69
II. Travaux législatifs	70
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 624).....	70
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 586)	70
III. Jurisprudence : Protection des données / Devoir de renseigner spontanément l’employeur lors des pourparlers contractuels ; Tribunal des prud’hommes du canton de Genève, arrêt du 17.07.1986, JAR 1989 158	71
IV. Chapitre choisi : Le traitement des données dans la location de services.....	72
A. Introduction	72
B. Bases légales et principes généraux	72
C. Spécialement en matière de location de services	75
Pendant les rapports de travail	75
Après les rapports de travail temporaire ou hors du cadre de la location de services	76
D. La publication d’annonces.....	77
<i>Article 19 LSE Contrat de travail</i>	79
I. Dispositions légales	79
A. LSE.....	79
B. OSE.....	80
II. Travaux législatifs	82
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 624).....	82
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 586)	83
III. Jurisprudence	85
A. Contrat-cadre et contrat de mission / Portée du contrat-cadre / Liberté d’affiliation à plusieurs bailleurs de services ; Tribunal des prud’hommes du district de La Chaux-de-Fond, arrêt du 29.06.1989, JAR 1991 332	85
B. Qualification du contrat / Distinction entre le contrat de location de services et le contrat de mandat / Responsabilité du bailleur de services / Choix diligent du travailleur temporaire / Relations quasi contractuelles ; Cour de Justice du canton de Genève, Chambre civile, arrêt du 19.01.2007, JAR 2008 370	86
C. Responsabilité du travailleur temporaire / Devoir de diligence / Observation des instructions ; RSJ 91 (1995) 455 n° 43.....	86
D. Devoir de diligence / Prohibition de faire concurrence ; Tribunal de cassation du canton de Lucerne, arrêt du 26.06.2007, JAR 2008 435	86
E. Responsabilité du travailleur temporaire ; contractuelle ou délictuelle ? ; GVP-SG 1993 n° 34	86

F. Responsabilité du travailleur « prêté » / Application analogique de l'article 321e CO ; TF, arrêt du 23.10.2006, 4C_155/2006, JAR 2007 329	87
G. Licenciement d'une employée temporaire enceinte / Application des articles 336ss CO ; TF, arrêt du 07.12.2004, 4C_356/2004	88
H. Licenciement immédiat injustifié / Excès du pouvoir de direction délégué au locataire de services / Ratification tacite par le bailleur de services / Inobservation des exigences relatives à la forme et au contenu du contrat de travail temporaire dans un rapport de location de services ; TF, arrêt du 12.12.2006, 4C_245/2006, JAR 2007 364	90
I. Obligation de l'employeur de verser le salaire / Travail temporaire / Article 322 CO ; TF, arrêt du 25.02.1983, JAR 1984 113	92
J. Passage d'un emploi temporaire à un emploi stable / Temps d'essai / Articles 335b CO, 335c CO et 19 alinéa 4 LSE ; ATF 129 III 124	92
K. Temps d'essai et nouvelle mission / « Contrats en chaîne » (« Kettenverträge ») / Conformité du contrat-cadre au CO / Indemnités de chômage ; ATF 117 V 248	93
L. Délai de résiliation en cas de « contrats en chaîne » (« Kettenverträge ») / Contrats de durée déterminée ou indéterminée ; TF, arrêt du 13.09.2007, 4A_216/2007	96
M. Travail intérimaire proprement dit et improprement dit sous l'angle de l'assurance-chômage / Aptitude au placement / Interdiction des « contrats en chaîne » (« Kettenverträge ») / Requalification du contrat ; ATF 119 V 46	97
N. « Contrat de travail ferme » / Droit aux indemnités de chômage ; ATF 108 V 95	98
O. Travail en régie / Chômage / Perte de travail à ne pas prendre en considération ; ATF 119 V 357	99
P. Travail temporaire / Indemnité de chômage / Aptitude au placement ; TF, arrêt du 20.03.2007, C_53/06	99
Q. Travail temporaire / Indemnité de chômage / Aptitude au placement ; TA VD, arrêt du 26.11.2004, PS.2004.0110	99
R. Devoir d'entreprendre tout ce qu'il est raisonnablement possible d'exiger pour éviter le chômage ou l'abréger / Moment et nombre de recherches d'emplois ; TA VD, arrêt du 20.12.2006, PS.2006.0156	100
S. Calcul du gain assuré / Fixation du montant de l'indemnité de chômage allouée au travailleur temporaire ; TA VD, arrêt du 19.11.2006, PS.2005.0107	101
T. Clause de prohibition de faire concurrence conclue entre le travailleur temporaire et le bailleur de services / Articles 340 CO et 19 alinéa 5 lettre b LSE ; Tribunal des prud'hommes du canton de Zurich, arrêt du 10.11.1980, JAR 1981 288	102
U. Validité d'une prohibition de faire concurrence et de débauchage / Article 19 alinéa 5 LSE ; ATF 130 III 353	102

V. Salaire afférent aux vacances en matière de travail temporaire / Article 329d alinéa 1 CO ; Tribunal arbitral commercial du canton de Bâle-Ville, arrêt du 22.07.1989, JAR 1992 342	103
W. Salaire afférent aux vacances en matière de travail temporaire / Article 329d alinéa 2 CO ; TC NE, arrêt du 08.06.2005, CC.2001.15	103
X. Salaire afférent aux vacances / Article 329d alinéa 2 CO ; TC NE, arrêt du 29.07.1999, RJN 1999 82	103
Y. Travail en régie / Heures supplémentaires qui peuvent raisonnablement être exigées / Licenciement immédiat justifié ; TF, arrêt du 13.06.2000, JAR 2001 164.....	104
Z. Absence d'autorisation de pratiquer la location de services / Sort du contrat déclaré nul ; TC NE, arrêt du 08.06.2005, CC.2001.15	104
AA. Notion de « lieu d'engagement » et notion de « lieu de travail » ; TC NE, arrêt du 30.01.2003, RJN 2003 187	105
BB. Conséquence de la violation de conclure le contrat de travail par écrit / Article 19 alinéas 1 et 3 LSE ; TF, arrêt du 24.09.2008, 4A_292/2008.....	105
IV. Chapitres choisis	106
A. La relation entre le bailleur de services et le travailleur loué	106
B. La forme du contrat de travail intérimaire	107
C. Le contenu du contrat de travail intérimaire	108
D. La mission de durée déterminée et la mission de durée indéterminée.....	109
La mission de durée déterminée.....	109
a) En général.....	109
b) Le temps d'essai	110
La mission de durée indéterminée.....	111
a) Le temps d'essai	111
b) Les délais de résiliation pendant le temps d'essai	111
c) Le délai de résiliation après le temps d'essai.....	112
d) La notion d'emploi ininterrompu	112
e) Recommandations de clauses contractuelles.....	113
Temps d'essai	113
Résiliation	113
Le calcul du délai de congé lorsqu'il est fixé en jours	114
E. La modification des contrats d'une entreprise de location de services.....	114
Introduction	114
La modification du contrat de travail temporaire.....	115
a) Introduction.....	115
b) La modification par convention écrite.....	116
c) La modification par congé-modification.....	116
Le congé-modification proprement dit (congé-modification au sens étroit).....	117
Le congé-modification improprement dit (congé-modification au sens large).....	118
d) Le congé-modification et le licenciement collectif	118

Introduction.....	118
Le licenciement collectif et l'importance de la distinction entre congé-modification proprement dit et improprement dit.....	118
e) Conseils pratiques	119
La modification du contrat de location de services et des conditions générales de location de services.....	120
a) La notion de conditions générales.....	120
b) La modification du contrat de location de services	120
c) La modification des conditions générales de location de services	121
d) Conseils pratiques	121
La modification des conditions générales de recherche, sélection et placement de personnel fixe	122
F. La prolongation des contrats de durée déterminée ou maximale	122
G. La responsabilité contractuelle et civile à l'égard des tiers	123
H. Le salaire afférent aux vacances.....	125
Introduction	125
Jurisprudence.....	126
a) Nécessité objectivement due à l'activité irrégulière ou aux rapports de travail de très courte durée.....	126
b) Partie du salaire représentant le salaire afférent aux vacances clairement déterminable.....	127
Calcul du salaire afférent aux vacances	128
Conclusion.....	128
I. Retenues de salaire au sens de l'article 19 alinéa 5 lettre a LSE	129
Introduction	129
Selon le Message du Conseil fédéral.....	129
Selon les BO	130
Conclusion.....	130
Le cas de l'article 323a alinéa 1 CO.....	131
J. Affiliation à la LPP des travailleurs temporaires.....	131
K. Allocations familiales.....	134
L. Allocation fédérale de maternité	134
M. Le travail temporaire et les conflits collectifs de travail (grèves)	135
L'engagement de travailleurs temporaires pour combler le déficit de forces de travail en temps de grève.....	135
Le paiement des travailleurs temporaires lors d'une grève dans l'entreprise locataire de services.....	136
a) Le risque d'entreprise.....	136
b) Le risque d'entreprise pour une autre entreprise ou un autre secteur de l'entreprise indirectement touché par la grève.....	136
c) Conclusion	137
N. L'indication de l'horaire de travail dans le contrat de mission.....	138
Selon le Tribunal fédéral	138
Les conventions collectives de travail	139
Conclusion.....	139
Conseils	139

O. Recommandations relatives à l'obligation de renseigner dans le domaine de l'assurance-chômage.....	140
<i>Article 20 LSE Conventions collectives de travail avec déclaration d'extension</i>	<i>143</i>
I. Dispositions légales	143
A. LSE	143
B. OSE	144
II. Travaux législatifs	146
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 625).....	146
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 589)	146
III. Jurisprudence	147
A. Compétence des cantons en matière de location de services après l'entrée en vigueur de la LSE en 1989 / Exhaustivité de la réglementation fédérale ? ; ATF 120 la 89	147
B. Qualification du contrat / Contrat de mandat ou contrat de location de services / Application de l'article 20 LSE ; Tribunal des prud'hommes du canton de Zurich, arrêt du 03.05.2005, JAR 2006 566.....	147
C. Définition de l'extension d'une CCT ; ATF 128 II 13.....	148
D. Dispositions qui concernent le salaire / Assurance perte de gain / Devoir d'assurer le travailleur / Perte d'effets d'une CCT pendant une courte période ; ATF 124 III 126, JdT 1998 I 614.....	149
E. Étendue du terme « salaire » / Libre passage de l'assurance collective à l'assurance individuelle de perte de gain ; ATF 135 III 640	150
F. Équivalence des diplômes / Qualifications comparables / Classes de salaire dans les CCT ; Cour d'appel du canton de Bâle-Ville, arrêt du 01.06.2004, JAR 2005 322	152
G. Champ d'application des CCT avant l'entrée en vigueur de l'actuel article 20 LSE / Compétence des commissions paritaires ; TF, arrêt du 28.06.2007, 4C_60/2007	152
H. Étendue des termes « salaire » et « durée du travail » / Dispositions d'une CCT étendue relatives au remboursement des frais de déplacements et de repas / Notion de « lieu d'engagement » et notion de « lieu de travail » ; TC NE, arrêt du 30.01.2003, RJN 2003 187.....	154
I. Amende conventionnelle / Mainlevée d'opposition / Exécutabilité d'une décision d'une commission paritaire professionnelle / Jugement arbitral ; TC NE, arrêt du 7.02.1989, RJN 1989 334.....	156
J. Poursuite / Décisions d'une commission paritaire / Mainlevée d'opposition ; TC VD, arrêt du 03.11.1967, RVJ 1968 22.....	157
K. Poursuite / Décisions d'une commission paritaire / Mainlevée d'opposition / Jugement arbitral ; Autorité de recours en matière de faillite, arrêt du 26.04.1983, RVJ 1983 191.....	158
L. Conflit de CCT / CCT sectorielles et CCT professionnelles / Règles applicables en cas de conflit ; TA VD, arrêt du 19.10.2001, JdT 2003 III 3.....	159

M. Renvoi aux dispositions d'une CCT / Effet après l'expiration de la durée de validité de la CCT ; ATF 130 III 19	161
N. Conflit entre les dispositions d'une CCT et le contrat individuel de travail ; arrêt du 16.11.2001, 4C_269/2001	161
IV. Chapitres choisis.....	162
A. Primauté des conditions les plus favorables	162
B. La notion de CCT étendue	162
C. Champ d'application d'une CCT et lieu du travail	163
Introduction	163
Selon la doctrine	163
Selon la directive du SECO 2009/1 du 6 juillet 2009	164
Selon le Message du Conseil fédéral.....	165
Selon la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI).....	165
Selon les travaux parlementaires.....	166
Selon la Commission de la concurrence (COMCO).....	166
Conclusion.....	167
D. Dispositions des CCT étendues à respecter par les bailleurs de services.....	167
Introduction	167
Obligation de renseigner dans les domaines régis par une CCT étendue (art. 17 al. 3 LSE)	168
Les dispositions conventionnelles étendues qui concernent le salaire (art. 20 al. 1 et art. 48a al. 1 OSE)	169
a) Introduction.....	169
b) Salaire minimum (art. 48a al. 1 let. a OSE)	170
La non-incorporation d'éventuels frais dans le salaire minimum	170
Les frais en général.....	170
La non-incorporation de frais dans le salaire minimum	171
Le paiement du salaire moyen dans l'entreprise en l'absence d'un salaire conventionnel minimum	171
Les catégories professionnelles	172
L'entreprise dans laquelle le travailleur temporaire est placé.....	172
L'augmentation conventionnelle.....	173
c) Suppléments salariaux (art. 48a al. 1 let. b OSE)	174
Heures supplémentaires.....	174
Notion d'heures supplémentaires.....	174
Admissibilité des heures supplémentaires par le travailleur	174
Compensation des heures supplémentaires par un congé.....	175
Compensation des heures supplémentaires par une rétribution	176
Travail supplémentaire	176
Notion de travail supplémentaire.....	176
Distinction entre les heures supplémentaires et le travail supplémentaire	177

Compensation du travail supplémentaire par une rétribution	177
Compensation du travail supplémentaire par un congé	178
Travail posté	179
Travail à la tâche	179
Travail du soir	180
Travail de nuit	180
En général	180
Le travail de nuit régulier ou périodique	181
Le travail de nuit temporaire	181
Majoration de salaire	182
Travail dominical	183
En général	183
Le travail dominical régulier ou périodique	183
Le travail dominical temporaire	184
Majoration du salaire	184
Jours fériés	184
En général	184
Rémunération des jours fériés	185
Jours fériés dans les cantons romands et dans le canton de Berne	186
Service de piquet	188
d) Vacances (art. 48a al. 1 let. c OSE)	189
Durée des vacances	189
Salaire afférent aux vacances	189
Paiement du salaire vacances	190
e) Jours fériés et jours de repos payés	190
f) Les congés usuels (art. 329 al. 3 CO)	190
En général	190
Rémunération	191
g) Salaire en cas d'empêchement de travailler sans faute de la part du travailleur temporaire (art. 324a CO)	192
Maladie	192
Régime général	192
Régime spécial propre au travail temporaire	193
Accident	194
Maternité	194
Service militaire, service de protection civile	194
Prime à l'assurance maladie perte de gain	194
Les dispositions conventionnelles étendues qui concernent la durée du travail (art. 20 al. 1 et art. 48a al. 2 OSE)	195
a) Introduction	195
b) Temps de travail normal	195
Horaire hebdomadaire fixe	195
Horaire hebdomadaire annuel moyen	195
Horaire hebdomadaire de l'entreprise cliente en cas d'annualisation du temps de travail	196

	Pouvoir de représentation de l'entreprise cliente.....	197
c)	Semaine de 5 jours	197
	En général.....	197
	Semaine de 4 jours selon la LTr et l'OLT 1	198
d)	Heures supplémentaires et travail supplémentaire	198
e)	Travail posté	198
f)	Travail à la tâche.....	199
g)	Travail du soir	199
h)	Travail de nuit.....	199
i)	Travail dominical.....	200
	Dimanche libre	200
	Droit au repos compensatoire.....	200
	Travail pendant le repos compensatoire	201
j)	Vacances.....	201
k)	Congés usuels (mariage, décès, déménagement, soin à un membre de la famille)	201
l)	Jours fériés.....	201
	Le jour de la fête nationale.....	201
	Jours fériés cantonaux assimilés au dimanche	202
	Jours fériés résultant de la législation cantonale sur le repos dominical	203
m)	Temps de repos et pauses	204
	Temps de repos	204
	Pauses.....	204
n)	Temps de déplacement et d'attente	205
	Temps de déplacement	205
	Temps d'attente	205
	Les dispositions conventionnelles étendues qui concernent les frais de formation continue et les frais d'exécution (art. 20 al. 1 et art. 48b OSE).....	206
	Les dispositions conventionnelles étendues qui concernent les frais de contrôle et les peines conventionnelles (art. 20 al. 2 LSE ainsi que art. 48d et e OSE)	206
	a) En général.....	206
	b) Le cas particulier du contrôle indépendant ; cas tiré de la pratique	207
	Les dispositions conventionnelles étendues qui concernent la retraite anticipée (art. 20 al. 2 LSE et art. 48d et e OSE)	208
	Conclusion.....	208
E.	Une CCT indépendante pour le travail temporaire	209
	Introduction	209
	Résumé de la problématique	209
	La CCT de la branche du travail temporaire	210
	a) Introduction.....	210
	b) Le contenu de la nouvelle CCT.....	211
	<i>Article 21 LSE Travailleurs étrangers en Suisse</i>	213
	I. Dispositions légales	213
	II. Travaux législatifs	213
	A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 625).....	213

B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 590)	213
C.	Message du 8 mars 2002 (FF 2002 3594).....	214
III.	Jurisprudence	214
A.	Travailleurs étrangers / Autorisations nécessaires à employer des personnes étrangères / Diligence de l'employeur de fait et de l'employeur de droit ; TF, arrêt du 16.11.2009, 2C_357/2009.....	214
B.	Permis de frontalier / Travailleurs étrangers ; Service juridique de la police des étrangers du canton d'Argovie, arrêt du 24.11.2000, AGVE 2000 545.....	215
C.	Autorisations nécessaires à employer des personnes étrangères / Sanction de l'Office cantonal ; TA VD, arrêt du 09.01.2007, PE.2006.0493	216
IV.	Informations supplémentaires	217
	<i>Article 22 LSE Contrat de location de services</i>	<i>219</i>
I.	Dispositions légales	219
A.	LSE	219
B.	OSE	220
II.	Travaux législatifs	220
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 625).....	220
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 591)	221
III.	Jurisprudence	222
A.	Privilège de responsabilité de l'employeur / Application par analogie à l'entreprise locataire de services ? ; ATF 123 III 280.....	222
B.	Privilège de responsabilité de l'employeur / Application par analogie à l'entreprise locataire de services ? ; TF, arrêt du 09.05.2008, 4A_187/2007, JAR 2009 250	225
C.	Transformation d'un contrat de travail ordinaire en contrat de location de services / Transformation effectuée à l'occasion d'un transfert d'entreprise ; ATF 132 III 32	225
D.	Étendue de la responsabilité du bailleur de services ; TF, arrêt du 30.04.2007, 2A_425/2006.....	226
E.	Qualification du contrat / Distinction entre le contrat de location de services et le contrat de mandat / Responsabilité du bailleur de services / Choix diligent du travailleur temporaire / Relations quasi contractuelles ; Cour de Justice du canton de Genève, Chambre civile, arrêt du 19.01.2007, JAR 2008 370	227
IV.	Chapitres choisis.....	227
A.	La forme du contrat de location de services	227
B.	Le contenu du contrat de location de services.....	228
C.	La qualification du contrat de location de services	229
D.	Les obligations réciproques des parties au contrat de location de services.....	229
E.	La durée du contrat de location de services	230
F.	La cession à l'entreprise locataire de services du droit de résilier le rapport de travail.....	230
G.	Disposition contractuelle excluant la responsabilité du bailleur de services ; clause insolite ?	231
	Introduction	231
	Bases légales	231

Selon la doctrine	231
Selon la jurisprudence.....	234
a) ATF 119 II 443	234
b) ATF 109 II 452, JdT 1984 I 470	234
c) ATF 122 III 373	234
Conclusion.....	234
SECTION 3 PROCÉDURE.....	237
Article 23 LSE	237
I. Dispositions légales	237
II. Travaux législatifs	237
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 626).....	237
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 593)	238
C. Message du 9 janvier 2002 (FF 2002 1191).....	239
CHAPITRE 4 LSE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI.....	241
Art. 29 LSE <i>Obligation des employeurs de déclarer les</i> <i>licenciements et fermetures d'entreprise</i>	241
I. Dispositions légales	241
A. LSE.....	241
B. OSE.....	241
II. Travaux législatifs	242
A. Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 628).....	242
B. Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 598)	242
III. Jurisprudence : Licenciement collectif / Omission de notification à l'office cantonal du travail / Conséquences juridiques ; ATF 132 III 406, SJ 2007 I 129	244
IV. Chapitre choisi : Le licenciement collectif	245
A. Introduction	245
B. Détail des conditions prévues par le CO.....	245
Condition 1 : Délai de 30 jours	245
Condition 2 : Motif non inhérent à la personne du travailleur	246
Condition 3 : Emplois habituels.....	246
Condition 4 : Au moins 10 licenciements si l'établissement emploie habituellement entre 21 et 99 collaborateurs / Licenciement d'au moins 10 % du nombre des travailleurs dans les établissements employant habituellement au moins 100 et moins de 300 travailleurs / 30 licenciements ou plus dans les établissements employant habituellement au moins 300 travailleurs.....	247
C. L'annonce des licenciements selon la LSE	248
D. Les trois catégories de licenciements, respectivement fermetures d'entreprises	249
E. Conséquences de la violation de la procédure pour licenciement collectif	250
Selon le CO	250
Selon la LSE	250
CHAPITRE 6 LSE AUTORITÉS.....	251

<i>Article 31 LSE</i>	<i>Autorité fédérale dont relève le marché du travail</i>	251
I.	Dispositions légales	251
A.	LSE	251
B.	OSE	251
II.	Travaux législatifs	251
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 628)	251
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 601)	252
III.	Jurisprudence : Compétence pour accorder une autorisation de location de services ; Commission de recours du Département fédéral de l'économie, arrêt du 10.09.1996, JAAC 61.38	252

<i>Article 32 LSE</i>	<i>Cantons</i>	253
I.	Dispositions légales	253
II.	Travaux législatifs	253
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 628)	253
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 601)	253

CHAPITRE 7 LSE VOIES DE RECOURS 255

<i>Article 38 LSE</i>		255
I.	Dispositions légales	255
II.	Travaux législatifs	255
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 630)	255
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 606)	256

CHAPITRE 8 LSE DISPOSITIONS PÉNALES 257

<i>Article 39 LSE</i>		257
I.	Dispositions légales	257
II.	Travaux législatifs	258
A.	Projet du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 631)	258
B.	Message du 27 novembre 1985 (FF 1985 III 606)	259
III.	Jurisprudence	259
A.	Licenciement collectif / Omission de notification à l'office cantonal du travail / Conséquences juridiques ; ATF 132 III 406, SJ 2007 I 129	259
B.	Autorisations nécessaires à employer des personnes étrangères / Sanction de l'Office cantonal ; TA VD, arrêt du 09.01.2007, PE.2006.0493	259
IV.	Chapitre choisi : Sanctions civiles	259